



Lettre LRAR

Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et
des Familles
Madame la Ministre Catherine VAUTRIN
Hôtel du Châtelet
127 rue de Grenelle
75007 PARIS

A Paris, le 14 janvier 2025

Madame la Ministre,

Le 18 décembre 2024 devait débuter la négociation sur les salaires 2025 des personnels du régime général de Sécurité sociale, entre les organisations syndicales, d'une part, et l'Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale (UCANSS), d'autre part.

Cependant, cette réunion n'a pas pu se tenir en raison de l'absence de cadrage de la RMPP par les pouvoirs publics, conséquence, selon l'UCANSS, de l'instabilité politique actuelle.

L'UCANSS nous a ainsi informés que l'employeur était dans l'impossibilité d'avoir une quelconque visibilité sur une mesure salariale collective. Par conséquent, la négociation a été reportée au 4 mars 2025 dans l'attente de ce cadrage.

La Fédération CFDT Protection Sociale Travail Emploi tient à vous rappeler que la négociation portant sur les salaires 2024, qui a débuté le 19 décembre 2023, et qui s'est soldée par l'impossibilité pour l'employeur d'envisager une augmentation de la valeur du point, compte tenu d'un taux RMPP insuffisant, n'a toujours pas été clôturée par l'employeur.

Malgré les nombreuses demandes de la CFDT visant à obtenir une nouvelle date pour la reprise de cette négociation, l'employeur a invoqué le « silence explicite » de la Direction de la Sécurité sociale, rendant impossible toute planification à ce jour.

La Fédération CFDT Protection Sociale Travail Emploi souhaite attirer votre attention sur cette paralysie des négociations salariales, empreinte d'un profond mépris, qui pénalise financièrement l'ensemble des salariés de la Sécurité sociale.

Certes, l'année 2024 a été marquée par la négociation d'une nouvelle classification, signée par la CFDT Protection Sociale Travail Emploi et actuellement en attente de votre agrément. Cependant, il est essentiel de rappeler que la négociation sur la classification ne saurait se substituer à celle sur les salaires. Ces deux négociations doivent rester distinctes, chacune avec des objectifs spécifiques. La finalité de la classification ne doit en aucun cas conditionner ou retarder les mesures salariales collectives, lesquelles visent à redonner du pouvoir d'achat aux salariés.

Depuis janvier 2022, les salariés de la Sécurité sociale, comme l'ensemble de la population française, subissent une inflation cumulée de près de 13 %. Or, malgré des augmentations collectives de la valeur du point de 3,5 % en octobre 2022 et de 1,5 % en juillet 2023, leurs salaires n'ont progressé que de 5,05 %.

Une telle dégradation salariale pénalise lourdement le pouvoir de vivre de l'ensemble du personnel.

Pour toutes ces raisons, la Fédération CFDT Protection Sociale Travail Emploi vous demande instamment de débloquer une enveloppe budgétaire à la hauteur des enjeux afin, d'une part, de relancer la négociation salariale 2024 et, d'autre part, d'ouvrir la négociation salariale 2025 dans la perspective d'une augmentation significative de la valeur du point. Nous revendiquons, a minima, une revalorisation permettant un rattrapage de l'inflation cumulée depuis janvier 2022, avec un minimum garanti de 180 € brut mensuel.

Alors que l'année 2025 marque les 80 ans de la création de la Sécurité sociale, il est plus que jamais urgent que les pouvoirs publics réaffirment leur attachement à cette institution. Cette reconnaissance passe également par la valorisation du travail accompli par ses salariés, dont l'investissement et l'engagement sont régulièrement salués, notamment à travers les nouvelles missions confiées dans le cadre des Conventions d'Objectifs et de Gestion ou lors de crises majeures comme celle de la COVID.

Nous restons disponibles pour échanger avec vous à ce sujet, dans le cadre d'un entretien à la date qui vous conviendra.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Florence PUGET

Secrétaire nationale de la Fédération CFDT PSTE



Copie à :

- Monsieur François BAYROU, Premier Ministre,
- Monsieur Pierre PRIBILE, Directeur de la Sécurité sociale,
- Monsieur Nicolas GRIVEL, Président du Comex de l'Ucanss,
- Madame Isabelle BERTIN, Directrice de l'Ucanss.